

II

Le Chargé d'Affaires ad interim, Ambassade du Danemark, au  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE ROYALE DU DANEMARK

OTTAWA, le 30 juin 1964

N° 22

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date de ce jour, conçue dans les termes suivants:

«Depuis qu'a pris fin l'exécution de son programme d'entraînement aérien pour l'OTAN, le Gouvernement canadien a continué à donner une formation au Canada, dans de certaines limites, à des élèves-aviateurs danois et norvégiens. Les dispositions à prendre à cet égard firent l'objet d'échanges de notes entre nos deux Gouvernements le 17 avril 1957 et le 25 mars 1960. Aux termes de ce dernier échange de notes, le Gouvernement canadien s'engageait à assurer chaque année, pendant une période de quatre ans prenant fin le 30 juin 1964, la formation de 45 élèves-pilotes par année. Le Gouvernement danois, pour sa part, convenait d'effectuer un paiement symbolique de \$5,000 par élève-pilote inscrit et de \$2,000 par élève-navigateur inscrit.

Le Gouvernement canadien est prêt à continuer d'assurer l'entraînement aérien de membres de l'Aviation royale du Danemark pendant une nouvelle période de quatre années prenant fin le 30 juin 1968. Les conditions applicables à l'entraînement resteront les mêmes que précédemment, compte tenu des modifications qui suivent:

- a) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1964, le Gouvernement canadien mettra chaque année 35 places à la disposition des élèves-pilotes danois;
- b) le Gouvernement canadien fournira aussi chaque année l'instruction en conduite d'hélicoptère à deux pilotes diplômés du cours prévu à l'alinéa a) et l'instruction en navigation au long cours à deux élèves. Il accordera une attention sympathique aux demandes de l'Aviation royale du Danemark portant sur un entraînement spécialisé supplémentaire;
- c) en ce qui concerne les élèves qui commenceront leurs cours le 1<sup>er</sup> juillet 1964 ou après cette date, le Gouvernement danois remboursera au Gouvernement canadien, suivant les taux ci-après, la moitié des dépenses opérationnelles effectuées par l'Aviation royale du Canada:  
\$44,000 par pilote diplômé  
\$ 9,500 par pilote d'hélicoptère diplômé  
\$23,500 par diplômé en navigation au long cours.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa e) ci-après, ces taux resteront en vigueur pendant la durée de l'Accord;

- d) le Gouvernement danois remboursera au Gouvernement canadien, suivant les taux en vigueur lors de l'entraînement, la moitié des dépenses opérationnelles effectuées pour l'entraînement du personnel dans des domaines non spécifiés ci-dessus;